# REGLEMENT INTERIEUR 2022 - 2023

## 1 - L'ECOLE DE DANSE

La Loge est une école de danse associative domiciliée au 4 bis rue Léo Thourel, 34120 NEZIGNAN L'EVEQUE,
Les cours de danse auront lieu au 7 b rue Edouard Branly, 34120 PEZENAS

## 2 - INSCRIPTION

L'inscription est annuelle, de septembre 2022 à fin août 2023,
**Les cours sont dispensés du Lundi 12 septembre au Samedi 24 Juin**, y compris les jours fériés, et hors vacances scolaires de l'Académie de Montpellier (sauf cas exceptionnels, rattrapage, répétitions etc).

Afin de valider l'inscription, les pièces suivantes sont à fournir obligatoirement, avant le 1er octobre :

- La fiche d'inscription remplie et signée
- Un certificat médical (de moins de 3 mois) de non contre-indication à la pratique de la danse.
- Le règlement des cotisations selon la formule choisie (annuelle, ou mensuelle), Pour les règlements en chèques, merci de nous faire passer la totalité des chèques en début d'année.
- La paiement de l'adhésion pour chaque élève.
- La fiche d'autorisation de droit à l'image.
- La fiche d'engagement pour le spectacle

Tout dossier incomplet entraînera un refus de l'élève en cours à partir du mois d'octobre 2022.

Chaque élève majeur ou tuteur légal de l'élève mineur s'engage à être en possession d'une **assurance Responsabilité Civile et Accidents de la vie** prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'élève.

## 3 - ADHÉSION

Le montant de l'adhésion est fixé à 20 € / élève inscrit pour l'année entière.
L'adhésion devra être réglée en début d'année, indépendamment des cotisations, et ne sera aucunement remboursable.
Ceci afin de palier aux frais courants et exceptionnels tels que : goûters pour les élèves, courriers, impressions des documents, etc...

## 4 - COTISATIONS

Toute année commencée est intégralement due, aucun remboursement ne sera accepté en cas d'abandon de la part de l'élève.
Les paiements, annuels ou mensuels, s'effectuent :

- **Par Carte Bancaire** via HELLO ASSO (année ou mensuel, avec prélèvement automatique)
- **Par Chèque**, encaissé entre le 1er et le 10 de chaque mois (année, trimestre ou mensuel) . *La totalité des chèques doit nous être remise avant le 1er octobre. Inscrire au dos du chèque : Nom et Prénom de l'élève, date d'encaissement,*
- **En Espèce** (année, trimestre ou mensuel, paiement en début de mois),
- Par le biais du **Pass Culture**, plusieurs montants disponibles, à déduire du tarif total.
- Par **chèques ANCV, COUPON SPORT**, qui pourront être déduits du tarif total.

Les paiements mensuels tiennent compte des vacances scolaires, cela correspond à une facilité de paiement, les paiements mensuels sont donc dus dans leur totalité.

**Le Forfait Famille** offre une réduction de 10% sur le montant des cotisations, à partir de 2 membres inscrits du même foyer, hors cours à la carte,
**Un forfait « cours à la carte »** est possible pour les élèves ne souhaitant pas s'engager sur l'année complète, les avantages tels que réductions pour les stages, cours d'été et autres ne seront pas applicables.

### ARTICLE 4.1 - ARRETS

- En cas d'interdiction d'accueillir du public dans les locaux, l'équipe enseignante s'engage à garder un lien pédagogique avec les élèves. Ceci ne donnera pas obligatoirement lieu à un arrêt des paiements.
- Les arrêts définitifs, pour cause de déménagement à plus de 30 km, raisons professionnelles ou raisons médicales, donneront lieu à un remboursement au prorata des semaines de cours restantes à la date de fourniture de justificatifs.
- En cas d'arrêt pour raison médicale de plus de 30 jours, un remboursement partiel pourra être effectué ou l'élève pourra rattraper ces semaines manquées en suivant un autre cours,

## 5 - TENUE DE DANSE

L'élève doit porter une tenue de **danse adéquate, les cheveux sont attachés,** aucun vêtement de ville ne sera accepté en cours.

| | |
|---|---|
| **Éveil, Initiation, Cours techniques Contemporain & Jazz, Scène :** | Tenue près du corps et confortable, afin de permettre les corrections<br>Chaussettes, pieds nus ou pédilles<br>Cheveux attachés, pas de bijoux |
| **Hip-hop & Street Jazz :** | Pantalons baggy acceptés,<br>Chaussures propres, réservées au studio, obligatoires<br>Cheveux attachés, pas de bijoux |
| **Cabaret :** | Tenue confortable,<br>Talons de danse, pieds nus ou chaussettes |

## 6 - COMPORTEMENT DANS LES LOCAUX :

- Les élèves devront arriver 5 minutes avant leur cours, et attendre hors du studio le début de leur cours,
- En cas de retard, le professeur peut refuser l'élève en cours, ou l'accepter en spectateur,
- Pendant toute la durée de leur présence dans et aux abords de l'école, il est demandé aux élèves comme aux parents de veiller à garder le calme, de respecter les lieux, le matériel, ainsi que les consignes de sécurité et d'hygiène, applicables à l'ensemble des locaux, dont entre autre l'interdiction de manger dans le studio de danse,
- En cas d'accident grave, les professeurs se réservent le droit d'appeler les pompiers ou autres secours si besoin.
- Les dégradations et les vols à l'encontre de La Loge feront l'objet de réparation financière et de déclaration.
- Les téléphones portables doivent être éteints pendant toute la durée de présence dans l'école.
- Interdiction de filmer les cours de danse, les répétitions et le spectacle de fin d'année sans accord du professeur concerné.
- Les chorégraphies sont la propriété intellectuelle de l'école, il est interdit de les diffuser sans l'accord du professeur.
- En cas de perte ou de vol, l'école ne pourra être tenue pour responsable.
- Les affaires oubliées et non récupérées pourront être données à une association caritative.
- Les parents devront veiller à ce que le cours ait bien lieu avant de laisser leurs enfants, La Loge n'est responsable des élèves que pendant la durée du cours, et dans les locaux,
- Les parents n'ont pas accès au studio de danse. Les accompagnants des Eveil et Initiation pourront cependant accéder au vestiaire le temps de les changer.
- Les familles pourront rencontrer les professeurs sur rendez-vous et en dehors des heures de cours.

## 7 - ABSENCES

Toute absence doit être justifiée. Après plusieurs absences non excusées, l'élève se verra automatiquement exclure de l'école, sans remboursement possible.
Pour les absences excusées, les cours pourront être rattrapés dans la mesure du possible.
Lors des répétitions du spectacle, si les absences sont trop fréquentes le professeur pourra décider d'enlever une chorégraphie à l'élève.

## 8 - COURS ET NIVEAU

Après les inscriptions, un délai d'un mois est accordé aux professeurs pour remanier ses classes, soit jusqu'aux vacances d'Octobre, dans le but de former des niveaux homogènes. Le professeur se réserve le droit, tout au long de l'année, de changer un élève de cours si le niveau ne lui convient pas.

### 8.1 - CLASSES SCÈNE & CONCOURS

Les classes scène sont destinées aux élèves les plus motivés,

- La participation à l'audition est obligatoire
- En complément de 2 cours techniques minimum (Modern'jazz, Contemporain, Barre au sol, Hip-hop), une dérogation pourra être accordée à l'élève inscrit dans une autre structure de danse, sur justificatif
- Toute absence doit être excusée et justifiée pour motif impérieux
- Les élèves en classe scène participeront à divers événements en plus du gala de fin d'année
- Les danseurs pourront participer à des concours régionaux / nationaux
- Des shooting photo ou vidéo pourront être prévus pour les élèves des classes scène, en studio ou extérieur.

## 9 - SPECTACLES, DÉMONSTRATIONS, PARADES...

Les dates et lieux vous seront communiqués dès que possible,
La participation aux événements peut engendrer des coûts supplémentaires : billetterie, repas, vente de vidéos de spectacles...
Les costumes sont prêtés lors des événements, toute détérioration sera facturée.
Cependant les élèves pourront avoir besoin de « tenues basiques » : sous-vêtements haut et bas noir, blanc, ou chair, une tenue avec un code couleur,...
Sauf cas exceptionnels, les élèves participent bénévolement aux représentations.

**Les répétitions sont obligatoires dès lors que l'élève est engagé sur un spectacle.**

## 10 - DROITS À L'IMAGE

Chaque élève majeur ou tuteur/parent de l'élève mineur devra remplir l'autorisation de droit à l'image.

## 11 - INFORMATIONS

Une newsletter vous sera régulièrement envoyée par mail et/ou Whatsapp, merci de veiller à recevoir les mails de asso.laloge@gmail.com,
Il est important que les élèves et leurs parents prennent connaissance de ces informations.
En cas de changements dans vos coordonnées, merci d'en informer rapidement l'école et les professeurs.
Vos données restent confidentielles et ne seront communiquées à aucun tiers.

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.
L'inscription aux cours de danse, même à la carte, vaut acceptation du présent règlement.

# FICHE D'INSCRIPTION
# SAISON 2022 - 2023

*UNE FICHE A REMPLIR PAR FAMILLE*

| | |
|---|---|
| NOM(S) DE FAMILLE | |
| ADRESSE POSTALE | |
| TUTEUR 1 OU PARENT 1<br>*Personne à contacter en cas d'urgence*<br>Nom et Prénom + Téléphone + adresse mail | |
| TUTEUR 2 OU PARENT 2<br>*Personne à contacter en cas d'urgence*<br>Nom et Prénom + Téléphone + adresse mail | |

| | PRÉNOM | DATE DE NAISSANCE | TAILLE DE VÊTEMENT | COURS CHOISIS *(VOIR PLANNING)* | NOMBRE DE COURS | TARIF |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ELEVE 1 | | | | | | |
| ELEVE 2 | | | | | | |
| ELEVE 3 | | | | | | |
| ELEVE 4 | | | | | | |
| TOTAL TARIF : *Élève 1 + Élève 2 + Élève 3 + Élève 4* | | | | | | |
| RÉDUCTION FAMILLE : *A partir de 2 personnes inscrites : 10% du TOTAL TARIF* | | | | | | |
| TOTAL À REGLER = TOTAL TARIF - RÉDUCTION FAMILLE | | | | | | |

| OPTION DE PAIEMENT COTISATIONS – Cocher la case correspondante | | | |
|---|---|---|---|
| | Annuel - un seul paiement avant le 01/10/2022 | | Paiement échelonné, merci de détailler (3 ou 10 fois) |

| MOYENS DE PAIEMENT – Cocher la case correspondante | | | |
|---|---|---|---|
| | Carte Bleue - Hello Asso | | Chèque |
| | Espèces | | Chèque ANCV - Coupons Sports |
| | Pass'Culture | | |

| | |
|---|---|
| | Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter. |

**Signature du tuteur légal, <u>et</u> de l'élève**
Date et signature

# DROIT À L'IMAGE

# ENGAGEMENT POUR LE SPECTACLE DE L'ÉCOLE

Le spectacle 2023 de l'école aura lieu

SAMEDI 10 JUIN 2023
à LA PARENTHESE, SERVIAN

**Répétitions spectacle :**

- Samedi 27 mai 2023, après-midi, à La Loge
- Mercredi 7 juin 2023, après-midi et soirée, à La Loge
- Vendredi 9 juin, soirée, au Théâtre
- Samedi 10 juin, matin / après-midi, au Théâtre

D'autres répétitions pourront être organisées sur les temps de cours, pour certains groupes mélangés.
Le détail des horaires vous sera donné le plus rapidement possible.

Merci de remplir le coupon réponse ci-dessous et de le joindre à votre dossier.
L'engagement se fait envers le professeur, mais également envers les camarades de cours. Le groupe évolue ensemble.

---

Je / Nous soussigné.e.s,
*Noms et prénoms des élèves mineurs et majeurs concernés*

Élève 1 : .....

Élève 2: .....

Élève 3: .....

Élève 4: .....

☐ Je m'engage / Nous nous engageons à participer au spectacle de l'école le 10 juin 2023, et donc à être présent.e.s. au maximum lors des répétitions.

☐ Je ne participerai pas / Nous ne participerons pas au spectacle de l'école

Signature de l'élève / des élèves

Signature des tuteurs ou parents
En cas de parents séparés, les 2 signatures sont demandées.